

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 2 novembre 2017 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la procédure adaptée relative à la **Reconstruction du château de Mont suite à sinistre incendie**.

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 12 décembre 2017.

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix globaux et forfaitaires pour relatif à la **Reconstruction du château de Mont suite à sinistre incendie** sont attribués comme suit :

- Lot n°1 : Démolitions, gros-œuvre, maçonnerie, béton armé, planchers bois, escaliers bois :
 - **Entreprise PEES** (64290 Gan) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **753 421.00 € HT** ;
- Lot n°2 : Charpente bois, couverture et zinguerie :
 - **Entreprise PEES** (64290 Gan) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **379 000.00 € HT** ;
- Lot n°3 : Paratonnerre :
 - **SAS Laumaille** (65420 Ibos) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de **5 171.62 € HT** ;

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 15 janvier 2018

**Le Président,
Par délégué**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/01/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/01/2018

Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des chênes - BP 73 - 64150 Mourenx
Tél. : 05 59 60 03 46 - Fax : 05 59 60 06 93
Site : www.cc-lacqorthez.fr